



Conseil de gestion

Séance du

DÉLIBÉRATION N° 6/2012

Nomination du directeur-délégué du parc naturel marin

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R 334-15, alinéa 2 et R 334-36 ;

VU le décret n° 2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion ;

VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de la Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 2012143.0004 du 22 mai 2012, modifié, portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;

VU l'appel à candidature ouvert par l'agence des aires marines protégées, le 19 juillet 2012, concernant le recrutement du directeur-délégué du parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la sélection qu'il a organisée, le directeur de l'agence des aires marines protégées se propose de retenir M. Paul MIGNON comme son délégué auprès du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;

après en avoir délibéré

Article 1^{er}

Le conseil de gestion donne un avis favorable à la nomination de M. Paul MIGNON dans les fonctions de directeur-délégué du parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2

Il sera rendu compte de cet avis au directeur de l'agence des aires marines protégées.

Votes sur cet avis (ou unanimité) :

~~Défavorables~~ :

~~Favorables~~ :

~~Abstention~~ :

Unanimité

Le Président du conseil de gestion

Christian BOURQUIN